



DÉPARTEMENT  
Du Var

ARRONDISSEMENT  
de TOULON

DÉMOCRATIE LOCALE

République Française

Mairie de La Seyne-sur-Mer

CONSEILS DE QUARTIERS CENTRE EST  
Ouest, Sud et Nord

Commission Cadre de vie  
(circulation-stationnement-sécurité)

Réunion du mardi 30 mars 2010



Étaient présents.-

**Pour le Conseil Municipal :**

**Martial LEROY**, Adjoint au Maire chargé des quartiers Centre Est,  
**Philippe MIGNONI**, Adjoint au Maire chargé du Commerce de l'Économie et des Services Publics,  
**Florence CYRULNIK**, Adjoint au Maire chargée de la définition et la mise en œuvre de la Politique Culturelle et Patrimoniale de la Commune,  
**Claude ASTORE**, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et des infrastructures,  
**Bernard TROUCHET**, Adjoint au Maire chargé des quartiers Ouest,  
**Christian BIANCHI**, Adjoint au Maire chargé des quartiers Nord,  
**Malika RIEMER**, Conseillère municipale déléguée aux relations avec les associations de commerçants.

**Pour les Commissions cadre de vie des Conseils de quartiers Centre-Est :**

André BARBERO, Catherine BOULE, Gilbert BRESSAN, Pauline COOPER, Christian FESTOU, Michel JAMBOU, Joëlle JÉGOU, Michel MARTINEZ, Maryse NICOLE, Serge PARRINI, Andrée PATIES, François PEYRÉ, Alexandre STORAI.

**Pour les Commissions cadre de vie des Conseils de quartiers Ouest :**

Colette BILARDU, Fernand GASSAUX, Nicole LANATA, Émilienne MALNIS, Jean-Pierre MALNIS, Jean-Paul PICQ, Mireille PORTANIER, Francis POURCHIER.

**Pour les Commissions cadre de vie des Conseils de quartiers Nord :**

Félix CANEZZA, Denis GERNER, Raphaël ONETO, Monique VINAS, Yves XABADA.

## **Pour les Commissions cadre de vie des Conseils de quartiers Sud :**

Jean-Claude BARDELLI, Sylvie DEZES, Michelle DUVERCHIN, Jacques MARCELLIN, Marcel ROBERT, Daniel SORIANO, Zorha SORIANO.

## **Participaient également à cette réunion.-**

### **Pour l'Administration Territoriale :**

Catherine LAMARLE, Responsable du Pôle Aménagement du Territoire,  
Fanny MAGAGNOSC-VANNI, Responsable du Pôle Proximité Population et Prévention,  
Luc PALANGIE, Directeur Territorial,  
Marie-Paule SILVY, Responsables Infrastructures,  
Virginie VASSORT, Agent de maîtrise, assure le secrétariat de la réunion.

## **On enregistre la présence**

### **Pour la presse :**

des journalistes des quotidiens La Marseillaise et Var Matin.

### **Dans le public, de commerçants et revendeurs du marché :**

Caroline COLSON, Marc REY, Jacques SILVIO, Brigitte SILVIO,

## **Étaient excusés.-**

Michel REYNIER, Adjoint au Maire chargé du développement de la démocratie locale,  
Karim BEN AISSIA, Hélène BERENGER, Renée BETTAREL, Roger GHIBAUDDO-BROUCHIER, Marie-Claire GUILLIEN, Michel IMBERT, Corinne JOUVE, Philippe JOVIGNOT, François MORIN, Odile PAVILLON, Conseillers de Quartiers.



Martial LEROY, adjoint au Maire chargé des quartiers Centre Est, ouvre la séance. Il prie l'assemblée de bien vouloir excuser l'absence de Michel REYNIER, Adjoint au Maire chargé du développement de la démocratie locale, qui, en raison d'un événement tragique survenu au sein de sa famille, ne pourra être présent parmi nous, ce soir.

Il souhaite la bienvenue aux participants et les remercie d'avoir répondu nombreux à cette invitation.

Il remercie également les élus et les différents responsables des services municipaux présents à cette réunion.

Il indique que cette rencontre est consacrée à l'examen du projet du déplacement du marché forain vers le centre-ancien.

Il donne la parole à Philippe MIGNONI.

Philippe MIGNONI, adjoint au Maire chargé du Commerce de l'Économie et des Services Publics, indique que ce projet est issu notamment de la réflexion conduite par les conseillers des quartiers OUEST. Ces derniers sensibilisés à la problématique de la circulation automobile sur le boulevard du 4 Septembre (pendant le déroulement quotidien du marché forain) ont examiné plusieurs solutions. Il a semblé tout naturel de lier cette sensibilisation à une réflexion plus large sur la dynamisation du commerce dans le Centre-Ancien.

En avant propos de la présentation du projet, l'adjoint au Maire précise que le cours Louis Blanc, espace essentiellement destiné à l'accueil des commerçants proposant à la vente des denrées alimentaires, n'est pas concerné par cette opération.

Il ajoute qu'aujourd'hui le déplacement du marché forain vers les artères du centre ancien représente un enjeu particulier qui consiste à développer une nouvelle vie dans le cœur de la ville.

Il complète son intervention en soulignant que la venue des croisiéristes constitue une aubaine pour le commerce local (61 croisières sont programmées, environ 1 500 passagers/séjour). Il souligne la volonté de la municipalité de vouloir améliorer le cadre de vie au sein de sa commune en la rendant accueillante et agréable pour les différentes composantes de la population.

Il précise que ce projet sera soumis à la prochaine commission des marchés ; commission dont la composition a été soumise au vote du Conseil Municipal. Cette commission permettra de poursuivre le dialogue avec les revendeurs et les forains.

Il indique que l'arrêté municipal portant règlement général relatif à l'organisation et au fonctionnement des marchés sur notre commune fait l'objet d'un réexamen global. Parmi les objectifs retenus, figure celui lié à l'amélioration de l'offre faite aux chalands et ce, en privilégiant les commerces proposant des produits manufacturés ou artisanaux de qualité, et en favorisant également la concurrence. Cette qualité sera recherchée en créant les conditions au sein du règlement afin d'assurer à la ville la maîtrise des emplacements.

D'autre part, pour améliorer l'efficacité du service, la municipalité a souhaité que les receveurs-placiers soient placés sous la direction du Pôle Population, Proximité et Prévention / services de la police municipale.

Il termine en soulignant que, dans le cadre de ce projet de déplacement du marché forain, les services municipaux ont examiné, en amont, les problématiques de circulation, de stationnement et d'aménagement.

Il donne la parole à Marie-Paule SILVY, directrice territoriale, qui est chargée de présenter le projet de déplacement du marché forain.

Marie-Paule SILVY présente les principales caractéristiques du dossier et notamment les aspects liés à la création de « Zones de Rencontre » composées « d'espaces Partagés ». Ces propositions techniques facilitent le déplacement du marché forain.

Elle insiste, tout particulièrement, sur la démarche municipale consistant à prendre le temps de l'examen des solutions, de la consultation, de la recherche d'un consensus autour des

propositions, plutôt que précipiter une décision de déplacement sans s'être accordé le temps de la réflexion nécessaire à la mise en oeuvre d'un tel projet.

Elle cite les différentes contraintes rencontrées pendant l'élaboration de ce projet, à savoir :

- conservation du lien entre le Marché Provençal et le Marché Forain,
- modification des sens de circulation de plusieurs voies,
- déplacement de la station de taxis,
- problématiques liées au stationnement.

**Marie-Paule SILVY** indique que les agents du service des emplacements seront très sollicités afin de faire respecter la nouvelle réglementation dans la « Zone de Rencontre ». En s'appuyant sur le dossier remis en début de séance, l'intéressée détaille les différentes modifications de sens de circulation, les nouveaux emplacements réservés aux commerçants non sédentaires ainsi que les avantages et les inconvénients liés au projet.

**Florence CYRULNIK** intervient en soulignant qu'elle approuve ce projet dans son ensemble. Toutefois, elle formule une approche divergente quant à la mise à disposition de la Place Bourradet aux forains et revendeurs. Elle note que cette place a été réhabilitée dans le but de favoriser les activités liées à la « Maison de l'Image, à la « Maison du Patrimoine » et à toutes les animations liées à la « Maison de l'Habitat ».

Elle déplore les conditions actuelles de vie aux abords de cette place en soulignant quelles ne sont pas idéales. Elle ajoute que le manque d'activité et de passage dans ce quartier est propice à des activités illicites.

Il lui apparaît dommageable d'entraver, de dissimuler l'activité et réduire l'action de ces trois bâtiments pour lesquels la municipalité s'est beaucoup investie. L'installation de quelque chose de stationnaire n'apparaît pas opportun et peut constituer un obstacle à un nouvel usage. Ceci peut être générateur de blocage des activités nouvelles prévues dans cet endroit.

Par contre, elle agrée la mise en sens unique de circulation sur la rue Bourradet sans être interdite.

**Félix CANEZZA** approuve le projet dans sa globalité.

Il demande quelques précisions sur ce projet et notamment si des dispositions particulières ont été imaginées pour assurer des aires de stationnement réservées aux véhicules utilitaires des forains dans un périmètre proche (stationnement interdit dans la « Zone de Rencontre »). Il redoute que l'absence de ces espaces de stationnement ne participe pas aux renouveau de cette zone commerciale.

**Claude ASTORE** répond que cette problématique est bien réelle. Il ajoute que, d'ici peu, le devenir du parking des « Esplageolles » sera évoqué en Conseil Municipal. Il indique qu'il existe d'autres potentialités de stationnements pour les forains, par exemple, le parking de l'IUFM. Il souligne que les rues du Centre Ancien n'ont pas vocation à être des aires de stationnement en raison de leur étroitesse et de la qualité des réhabilitations réalisées.

Il rappelle que l'objectif principal de ce projet consiste à apporter la sécurité sur le

boulevard du 4 Septembre et de conserver une continuité entre le marché alimentaire provençal et le marché forain tout en dynamisant le centre ancien. Il indique que le boulevard du 4 Septembre connaîtra de nouveaux aménagements. Il conviendra de créer des aires de stationnement qui favoriseront l'accès aux marchés.

Il note que le fait de ne pas autoriser le stationnement des véhicules utilitaires sur le boulevard du 4 septembre constitue une volonté politique de la municipalité. La mise en place d'un « bus malin » proposant des rotations entre le parking de l'I.U.F.M. et le centre ville est de nature à satisfaire globalement les besoins de stationnement de ces commerçants. La municipalité informera les commerçants des différentes possibilités de stationnement.

**Colette BILARDU, conseillère des quartiers Ouest**, approuve le projet.

Elle propose, dans l'hypothèse où ce dernier ne serait pas mis en application, de bloquer la circulation du boulevard du 4 septembre au niveau de l'avenue Henri Pétin.

**Claude ASTORE** répond que cette solution a été mise à l'essai l'été dernier. Cette disposition a démontré très rapidement ses limites d'où la décision de Monsieur Le MAIRE de modifier l'arrêté de voirie pour l'annuler et revenir à la solution existante.

**Elio DURANTE** approuve le projet et souligne les points positifs qui ont été évoqués auparavant. Il félicite la Municipalité pour cette initiative.

**Claude ASTORE** remercie **Elio DURANTE** pour son intervention. Il précise que la largeur des trottoirs du boulevard du 4 Septembre permet de récupérer de l'espace et de créer des places de parking en épis entre les platanes. Il ajoute que ces aménagements généreront un accroissement conséquent du nombre de places de stationnement.

**Lucienne ANNOT** agrée le projet.

Elle précise qu'en plus des problématiques de sécurité, de circulation et de stationnement, il existe un problème de pollution lié aux véhicules. Elle note qu'il est fort désagréable de faire son marché au milieu des gaz d'échappement.

Elle s'interroge sur le devenir de la parcelle en terre située sur le côté de la place Bourradet.

Enfin, elle s'étonne que le stationnement de la rue Bourradet soit remis en vigueur l'après-midi.

**Florence CYRULNIK** répond que cette parcelle est un ancien bâti qui a été démoli lors des bombardements. Elle précise que cette parcelle est toujours considérée comme « bâti » et qu'aujourd'hui la municipalité étudie les possibilités suivantes :

- rebâtir tout en sachant qu'on ne peut dépasser R+2 dans le Centre Ancien et que la petitesse de la parcelle pose un problème de rentabilité ;
- aménager cette parcelle en continuité de la place Bourradet sur les conseils du paysagiste qui a œuvré à sa réalisation ; cette possibilité permettant de l'intégrer aux animations de la place.

**Florence CYRULNIK** poursuit en précisant qu'actuellement la parcelle a été volontairement cernée afin de favoriser le stationnement des véhicules des entreprises qui réhabilitent le quartier. Hélas, il s'avère que, souvent, cet espace réservé ne soit pas respecté ce qui génère des problèmes de sécurité pour les piétons, de circulation et de stationnement pour les entreprises.

Elle évoque les problèmes de fréquentation de la place. Elle précise qu'il faut favoriser une circulation et un stationnement normal afin que le quartier n'ait plus cette image négative en faisant respecter la réglementation. Elle note qu'il serait dommage de cacher ces beaux bâtiments qui ont été rénovés par le stationnement des véhicules.

**Jean-Pierre STEFANI** évoque la « zone de rencontre » créée avec priorité aux piétons. Il demande s'il existe une volonté réelle de la municipalité de faire respecter la réglementation.

**Philippe MIGNONI** apporte quelques commentaires sur la finalité de ce projet. Il indique que la volonté de la municipalité consiste à améliorer le cadre de vie des habitants. Il souligne que le projet du déplacement du marché forain s'inscrit dans cette démarche.

Il déplore l'incivisme des conducteurs et les effets de leur conduite sur le stationnement sauvage en centre ville. Il rappelle que la réglementation doit être respectée quelles que soient les conditions. Il précise que les services municipaux ont déjà étudié différentes possibilités concernant le stationnement des véhicules utilitaires.

**Philippe MIGNONI** revient sur l'aménagement de la place Bourradet. Il préconise la venue d'exposants d'art et d'artisans afin d'offrir aux seynois un marché de qualité et redonner vie à ce quartier.

**Claude ASTORE** comprend l'inquiétude de **Jean-Pierre STEFANI**. Il indique que la municipalité, n'étant pas actuellement en capacité de fournir une quantité d'aires de stationnement, a demandé de la souplesse aux agents de la police municipale.

Il souligne par contre que la création de « zones rencontres » implique une application stricte de la réglementation par la police municipale. La réussite du nouveau dispositif passe par le respect des règles. La municipalité diffusera aux seynois les informations nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement de ces zones de rencontres.

**Lucienne ANNOT** indique que certains commerçants s'interrogent sur les emplacements réservés aux forains qui seraient situés éventuellement devant leurs magasins. Elle propose à la municipalité de rencontrer ces commerçants.

En tant que consommatrice, elle souhaite que le déplacement du marché oblige les nouveaux et les anciens exposants à venir plus régulièrement pour offrir aux seynois un marché permanent.

**Philippe MIGNONI** explique que la municipalité prévoit une nouvelle réglementation de manière à mieux gérer les emplacements. Il indique qu'aujourd'hui, il n'existe plus d'interlocuteurs organisés. Il suggère aux revendeurs présents, ce soir, de se constituer en association afin qu'ils puissent participer au développement de ce projet. Il ajoute qu'il existe une véritable volonté de la municipalité d'engager une nouvelle dynamique commerciale sur le centre ville.

Il encourage et remercie les commerçants sédentaires du centre ville et leur association pour leur implication dans les diverses manifestations organisées par la commune et leur volonté de dynamiser leur quartier.

**Pauline COOPER** approuve la création de la zone de rencontre et demande quels moyens de communication et d'information seront éventuellement mis à la disposition de la population pour expliquer le fonctionnement de ces aménagements.

Elle félicite la municipalité pour ce projet.

**Claude ASTORE** répond que si le projet était validé, des mesures d'accompagnement seraient adoptées. Les moyens de communication dont dispose la municipalité (journaux, site internet, affichage...) permettront de faire connaître et reconnaître les « zones de rencontres ».

A ce sujet, il évoque la zone de rencontre de Fabrégas qui globalement fonctionne correctement. Il précise que les « zones de rencontres » en centre ville (même si les aspects répressifs apparaissent indispensables pour leur application) demande une courte période d'apprentissage de la part des citoyens et une campagne d'information que les services municipaux seront à même de produire.

**Florence CYRULNIK** déplore le manque d'activité dans le centre ville durant le mois d'août. Elle annonce aux membres de l'assemblée la venue d'une académie internationale de musique du 17 au 27 Août 2010.

Elle indique que 250 élèves, plus les parents et les professeurs s'installeront en centre ville aux alentours du conservatoire de musique. Ils donneront des concerts gratuits dans les rues. Cette activité musicale amènera un peu de vie dans le cœur de la ville.

**Claude ASTORE** revient sur les « zones de rencontres », il explique que la ville devra poursuivre ses efforts pour créer d'autres « zones de rencontres ».

**Martial LEROY** signale la présence de **Christian BIANCHI, adjoint au Maire chargé des quartiers Nord**. Il informe l'assemblée qu'il présentera accompagné de Christian BIANCHI, demain soir au Collège Henri Wallon, une réunion sur la « Méridienne » (pôle compétitivité mer).

**Andrée PATIES** approuve le déplacement du marché, elle indique que la venue des forains dans les rues où de nombreux commerces sont fermés permettra de redonner de la vie dans le centre ancien.

Elle annonce en tant que membre du C.I.L des Mouissèques qu'une fête de quartier est prévue le 5 juin sur le parc de la navale et invite l'assemblée à y participer.

**Philippe MIGNONI** rappelle qu'avec **Florence CYRULNIK** et les services municipaux, une réflexion est conduite sur les différentes possibilités permettant de créer une nouvelle dynamique dans le centre ancien. Il précise que la mise à disposition de locaux ou de subventions pour d'éventuels ateliers artisanaux ou autres activités culturelles sont à l'étude. Il ajoute que la municipalité va poursuivre sa réflexion et accompagner les initiatives s'inscrivant dans cette thématique.

Francis POURCHIER s'interroge sur le devenir de la petite place Evenos.

**Florence CYRULNIK** apporte quelques éléments de réponse. Ainsi, l'un des locaux commerciaux de cette place est appelé à se transformer en un atelier d'art qui accueillera un maître verrier. Les façades de ce bâtiment vont être rénovées. La Maison de l'Habitat située sur cette placette fonctionnera avec des services ouverts à la population et un accueil sera organisé. Ces premières dispositions donneront un début de vie à la place.

Elle indique que les commerces de bouches (traiteurs, biscuiterie...) sont de qualité et qu'il convient de favoriser dans ce secteur la venue d'artisans comme l'a souligné précédemment **Philippe MIGNONI**.

Elle note que plus de 500 personnes sont inscrites à l'école des beaux-arts et qu'il serait intéressant de favoriser l'implantation, dans le centre ancien, de commerces de fournitures des métiers d'art.

Elle ajoute qu'il est primordial de réunir toutes les conditions de sécurité pour que vive ce quartier.

**Après « validation » du projet par les membres de l'assemblée,** **Claude ASTORE** remercie les participants de leur participation à cette séance de travail. Il renouvelle l'invitation au Collège Henri Wallon pour la présentation du projet de la « méridienne ».

La séance est levée il est 20 heures.